

Formulaires d'inscription au télémarketing

[Historique de la faillite](#) 

[Identification de l'entreprise](#) 

[Historique civil et administratif](#) 

[Antécédents criminels](#) 

[Informations sur les employés](#) 

[Identification du vendeur](#) 

[Cautionnement](#) 

[Déclaration d'enregistrement pour le télémarketing](#) 

[Loi sur la prévention de la fraude par télémarketing](#)

Quelles sont les restrictions en matière de télémarketing ?

Les lois fédérales et du Delaware interdisent les pratiques de télémarketing trompeuses et abusives et protègent les consommateurs contre les appels indésirables. En vertu de ces lois :

- * Les appels de télémarketing sont limités à la période comprise entre 8 et 21 heures.
- * Les télévendeurs doivent s'identifier rapidement et vous dire pourquoi ils vous appellent.
- * Les télévendeurs doivent révéler avec précision toutes les informations importantes concernant la performance, la qualité, l'efficacité, la nature ou les caractéristiques de base de la marchandise et les conditions de la vente.
- * Les télévendeurs doivent obtenir votre consentement exprès avant de vous facturer des frais.
- * Si l'appel concerne une promotion de prix, les télévendeurs doivent donner aux consommateurs : une description précise du prix, sa valeur marchande, toutes les conditions matérielles pour recevoir ou échanger le prix, le nombre réel de prix à attribuer, les chances de recevoir le prix, le fait qu'aucun achat ou paiement de quelque nature que ce soit n'est nécessaire pour gagner un prix ou participer à une promotion de prix, et des instructions sur la façon de participer ou une adresse ou un numéro de téléphone local ou gratuit auquel les clients peuvent écrire ou appeler pour obtenir des informations sur la façon de participer à la promotion de prix.
- * Les télévendeurs doivent informer les consommateurs que toute transaction de vente n'est pas définitive avant 7 jours ouvrables et leur indiquer comment ils peuvent annuler la vente.

Si vous souhaitez que les télévendeurs cessent de vous appeler, consultez notre publication [Registre national des numéros de téléphone exclus](#)   pour connaître les mesures à prendre afin de ne plus figurer sur les listes d'appels et de publipostage.